
Conséquences fiscales d'une transmission à des enfants (biologiques/adoptés)

Du 06 février 2020 au 06 février 2020



La Chambre des Notaires de Paris organise une conférence publique le **jeudi 6 février 2020 à 19h** sur le thème : "**Conséquences fiscales d'une transmission à des enfants (biologiques/adoptés)**".

Un notaire répondra aux questions de la salle à l'issue de cette conférence.

Chambre des Notaires de Paris